

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>14</b>
<b>Membres présents (titulaires et suppléants)</b>	<b>13</b>
<b>Membres votants + procurations</b>	<b>13</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 2026-015</b>	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT- NEUF AVRIL A DIX HEURES,**

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de l'hôtel de Ville de la Commune de Théoule-sur-Mer, 1 Place du Général Bertrand (06590), les membres du Comité syndical légalement convoqués le **17 avril 2026**, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

**Georges BOTELLA – Géraldine GRAMARD – Michel BOURDIN - Charles MARCHAND - Sylvie BLANC – Jacqueline PEREZ - Olivier CLEUZIQU – Julien AUGIER - Philippe ELIE – Jean CAYRON Pascale TESSONNEAU – Thierry MONDIÈRE - Mireille ANILLO**

**ABSENTS EXCUSÉS :****Catherine BRIE****SECRÉTAIRE DE SÉANCE :****Michel BOURDIN**

.....\*.....

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL**

Le budget 2026 du S.M.G.S.E. qui est soumis à votre approbation aujourd'hui, est équilibré en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 1 885 400 €,
- en section d'investissement à 2 308 130 €.

**Soit un budget global de 4.193.530 euros (opérations réelles et d'ordre).**

**I - REPRISE DES RÉSULTATS 2025**

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'année 2025, après le vote du compte financier unique 2025 et affectation des résultats comme suit :

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</b>	+ 392 279,63 €
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 516 155,86 €
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>908 435,49 €</b>
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)</b> D 001 (besoin de financement)..... R 001 (excédent de financement).....	390 106,10 €
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1</b> Besoin de financement..... Excédent de financement.....	-146 846,36 €
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)</b>	
<b>DECISION D'AFFECTATION</b> (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus)	<b>908 435,49 €</b>
<b>G) AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement</b> = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>908 435,49 €</b>

## II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

**Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 851 000 € en 2026, soit une baisse de 284 020 € (- 25%) par rapport au budget 2025.**

**Les prévisions budgétaires sont les suivantes :**

- ✓ *Chapitre 011 - Charges à caractère général* : 307 870 € en 2026 contre 395 260 € en 2025, (soit - 87 390 € ; - 22 %). Cette baisse significative s'explique principalement par les économies de gestion réalisée sur divers postes (carburants, vêtements de travail, petits équipements, frais d'autoroute, ...) mais également suite à la renégociation ou le non-renouvellement de certains contrats de prestations de service comme l'hygiène des locaux ou encore la réalisation des supports de communication reprise en régie par le personnel du Syndicat.
- ✓ *Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés* : 374 430 € en 2026 contre 556 500 € en 2025 (soit - 182 070 € ; - 33 %). Cette baisse est consécutive à une réorganisation des services du syndicat suite à deux départs d'agents, dont l'emploi « Chef de Projet Grand Site - Massif de l'Estérel » qui ne peut être remplacé dans l'immédiat, faute de financement disponible. De plus, à ce stade du Budget primitif, il n'est pas prévu les salaires des quatre saisonniers assurant la Garde Régionale Forestière pour la saison estivale 2026. Dès notification de la subvention de la Région Sud pour cette mission de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêt, le Syndicat proposera un ajustement des crédits permettant les recrutements. Enfin, la prévision tient compte de l'augmentation des cotisations patronales aux caisses de retraites (IRCANTEC et CNRACL) décidée par l'Etat à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire ainsi qu'à la mutuelle.
- ✓ *Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante* : 95 750 € en 2026, donc une prévision quasiment identique à celle de 2025 (- 6 570 €). Ce chapitre comptabilise les indemnités et cotisations aux élus ainsi que les redevances et concessions pour l'utilisation des logiciels et autres matériels techniques.
- ✓ *Chapitre 66 - Charges financières* : elles sont évaluées à 70 950 € contre 75 940 € en 2025. Il s'agit du remboursement des intérêts des deux emprunts souscrits en février 2023.
- ✓ *Chapitre 67 - Charges exceptionnelles* : une provision de 2 000 € a été prévue dans le cas où il conviendrait d'annuler des titres émis sur les années antérieures.

**Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées pour 2026 à 976 964,51 €, soit une baisse significative de 363 249,63 € (- 27%) par rapport au budget 2025.**

Ainsi, compte tenu des dépenses prévues et pour se conformer aux décisions prises lors des précédents Comités syndicaux, les participations des membres du syndicat seront réduites globalement de 24 % et viendront équilibrer le budget de 2026 pour un montant global de 972.000 €, contre 1.282.070 € votés en 2025.

A ce stade, les prévisions budgétaires en recettes ne tiennent pas compte de nouvelles subventions de la Région Sud et de la DREAL PACA qui pourraient nous être notifiées courant du premier semestre 2026.

Ainsi, l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2026 devrait être positive de 125.964,51 € en 2026, permettant de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette. Le taux d'épargne serait de 13%, soit inférieur aux ratios recommandés à savoir proche des 15 % des recettes réelles de fonctionnement.

### III - SECTION D'INVESTISSEMENT

---

**Les dépenses totales réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 millions d'euros, comprenant les restes à réaliser de l'année 2025.**

Le programme d'investissement demeure important avec une enveloppe dédiée aux opérations d'équipement de **1,5 millions d'euros**, pour les crédits nouveaux proposés en 2026.

Les opérations sont les suivantes :

TOTAL OP 24001 - ROUTES INTERIEURES ET MISE EN DEFENS	315 000,00
TOTAL OP 945 - ITINERAIRES	293 000,00
TOTAL OP 26001 - PROGRAMME TRAVAUX DFCI 2025	239 000,00
TOTAL OP 946 - SIGNALIQUETIQUE	200 000,00
TOTAL OP 949 - PORTES SECONDAIRES	160 000,00
Réserves travaux	124 784,26
TOTAL OP 952 - SITE EMBLEMATIQUE PIERRE DU COUCOU	60 000,00
TOTAL OP 24006 - TRAVAUX DFCI INTEMPERIES	50 000,00
TOTAL OP 943 - ZONE ACCUEIL GRATADIS	40 000,00
Matériels et outillages techniques	11 000,00
TOTAL OP 24002 - ZONE ACCUEIL BLAVET	7 625,00
TOTAL OP 24003 - PROGRAMME SERVITUDES DFCI 2020-2023	5 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 505 409,26</b>

Outre ces dépenses, le Syndicat remboursera sa dette à hauteur de 123.000 €.

Le financement des dépenses sera assuré par les ressources suivantes :

- l'autofinancement prévisionnel dégagé sur l'exercice 2026 estimé à 1 034 400 €,
- des subventions et participations des membres du syndicat pour 523 880,12 €,
- l'excédent d'investissement de 2025 reporté de 390 106,10 €,
- le fonds de compensation de TVA pour 56 900 € calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2024. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les travaux relatifs à la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) sont comptabilisés en section d'investissement et deviennent éligibles au FCTVA.

### IV - SITUATION DE LA DETTE

---

**Concernant le niveau d'endettement du syndicat, il s'établit à 1 762 303,51 € d'encours de dette au 31/12/2026. Il n'est prévu aucun emprunt cette année pour financer le programme d'investissement.**

L'endettement pluriannuel actuel est le suivant (capital restant dû au 1/01/N) :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	193 755.92 €	70 820.97 €	122 934.95 €	0.00 €	0.00 €	1 885 238.46 €
2027	193 755.92 €	66 019.21 €	127 736.71 €	0.00 €	0.00 €	1 762 303.51 €
2028	193 755.92 €	61 029.88 €	132 726.04 €	0.00 €	0.00 €	1 634 566.80 €
2029	193 755.92 €	55 845.69 €	137 910.23 €	0.00 €	0.00 €	1 501 840.76 €
2030	193 755.92 €	50 459.00 €	143 296.92 €	0.00 €	0.00 €	1 363 930.53 €
2031	193 755.92 €	44 861.89 €	148 894.03 €	0.00 €	0.00 €	1 220 633.61 €
2032	193 755.92 €	39 046.19 €	154 709.73 €	0.00 €	0.00 €	1 071 739.58 €
2033	193 755.92 €	33 003.30 €	160 752.62 €	0.00 €	0.00 €	917 029.85 €
2034	193 755.92 €	26 724.40 €	167 031.52 €	0.00 €	0.00 €	756 277.23 €
2035	193 755.92 €	20 200.25 €	173 555.67 €	0.00 €	0.00 €	589 245.71 €
2036	193 755.92 €	13 421.26 €	180 334.66 €	0.00 €	0.00 €	415 690.04 €
2037	193 755.92 €	6 377.50 €	187 378.42 €	0.00 €	0.00 €	235 355.38 €
2038	48 438.74 €	461.78 €	47 976.96 €	0.00 €	0.00 €	47 976.96 €

**Compte tenu du niveau d'épargne brute envisagée cette année, la capacité de désendettement prévisionnel passerait au-dessus du niveau recommandé à savoir 12 ans, pour s'établir à 15 ans.** Il conviendra donc de poursuivre les économies de gestion et la recherche de financement externe systématique pour améliorer ce ratio.

### DÉLIBÉRATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à 1612-40 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**VU** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 acté par délibération du Comité syndical n°2026-001 du 2 février 2026,

**Monsieur Georges BOTELLA, expose au Comité syndical :**

### CONSIDÉRANT :

- Que le budget primitif 2026 est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2025, après le vote du compte financier unique 2025,
- Que le Syndicat a décidé de voter son budget par chapitre, qu'il est présenté par nature et fonction, en conformité avec l'instruction M57,

- Que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- Que les propositions budgétaires 2026, en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes, peuvent se résumer comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé du chapitre</b>	<b>Crédits votés en 2025</b>	<b>Montant proposé en 2026</b>
011	Charges à caractère général	395 260,00	307 870,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	556 500,00	374 430,00
014	Atténuations des produits		
65	Autres charges de gestion courante	102 320,00	95 750,00
66	Charges financières	75 940,00	70 950,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)		
022	Dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 135 020,00</b>	<b>851 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	679 350,00	985 500,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	42 000,00	48 900,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>721 350,00</b>	<b>1 034 400,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 856 370,00</b>	<b>1 885 400,00</b>

<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé du chapitre</b>	<b>Crédits votés en 2025</b>	<b>Montant proposé en 2026</b>
013	Atténuations de charges	5 720,00	4 900,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
731	Fiscalité locale		
74	Dotations et participations	1 334 370,00	972 000,00
75	Autres produits de gestion courante	124,14	64,51
76	Produits financiers		
77	Produits spécifiques		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 340 214,14</b>	<b>976 964,51</b>
042	Opération d'ordre de transferts entre sections		
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	516 155,86	908 435,49
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>516 155,86</b>	<b>908 435,49</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 856 370,00</b>	<b>1 885 400,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>					
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits votés en 2025</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Crédits nouveaux 2026</b>	<b>Montant total proposé en 2026</b>
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées				-
21	Immobilisations corporelles	89 672,23	31 483,26	11 000,00	42 483,26
23	Immobilisations en cours	346 316,00	-	124 784,26	124 784,26
	Total des opérations d'équipement	1 835 067,97	348 137,50	1 369 625,00	1 717 762,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 316 056,20</b>	<b>379 620,76</b>	<b>1 505 409,26</b>	<b>1 885 030,02</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				-
13	Subventions d'investissement				-
16	Emprunts et dettes assimilées	119 000,00	-	123 000,00	123 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 743,80	-	99,98	99,98
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				-
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>121 743,80</b>	<b>-</b>	<b>123 099,98</b>	<b>123 099,98</b>
45x	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>				-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 437 800,00</b>	<b>379 620,76</b>	<b>1 628 509,24</b>	<b>2 008 130,00</b>
040	Opération d'ordre de transferts entre sections			-	-
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	-	300 000,00	300 000,00
001	Déficit d'investissement reporté n-1				-
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>300 000,00</b>	<b>-</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 737 800,00</b>	<b>379 620,76</b>	<b>1 928 509,24</b>	<b>2 308 130,00</b>

<b>Recettes</b>					
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits votés en 2025</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Crédits nouveaux 2026</b>	<b>Montant total proposé en 2026</b>
13	Subventions d'investissement	547 119,30	230 030,60	293 849,52	523 880,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,166 et 1688 non budgétaire)				-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>547 119,30</b>	<b>230 030,60</b>	<b>293 849,52</b>	<b>523 880,12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 000,00	-	56 900,00	56 900,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				-
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165,166)				-
27	Autres immobilisations financières	11 443,80	2 743,80	99,98	2 843,78
024	Produits des cessions d'immobilisations				-
<b>Total des recettes financières</b>		<b>24 443,80</b>	<b>2 743,80</b>	<b>56 999,98</b>	<b>59 743,78</b>
45x	Chapitres d'opérations pour compte de tiers				-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>571 563,10</b>	<b>232 774,40</b>	<b>350 849,50</b>	<b>583 623,90</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	679 350,00	-	985 500,00	985 500,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	42 000,00	-	48 900,00	48 900,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	-	300 000,00	300 000,00
001	Excédent d'investissement reporté n-1	1 144 886,90	-	390 106,10	390 106,10
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 166 236,90</b>	<b>-</b>	<b>1 724 506,10</b>	<b>1 724 506,10</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 737 800,00</b>	<b>232 774,40</b>	<b>2 075 355,60</b>	<b>2 308 130,00</b>

## Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le budget primitif du S.M.G.S.E. pour l'exercice 2026, en équilibre réel et sincère, tel que résumé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
<b>13 (TREIZE) VOIX POUR</b>	
<b>0 (ZÉRO) VOIX CONTRE</b>	
<b>0 (ZÉRO) ABSTENTION</b>	

Accusé de réception en préfecture  
083-258301555-20260429-2026-015-DE  
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ** en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME,**

**Le Secrétaire de séance**



**Michel BOURDIN**

**Le Président**



**Georges BOTELLA**